



COMMUNE DE MONTREUX

Communiqué de presse

Montreux, le 19 juin 2020

Comptes 2019 de la Commune de Montreux **Proches de l'équilibre**

La Municipalité présente des comptes 2019 proches de l'équilibre, avec un léger déficit de CHF 0.7 million. Les comptes sont meilleurs qu'escompté, avec un écart positif de plus de 2.7 millions par rapport au budget voté puis augmenté des préavis adoptés durant l'année. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 283'000. Les comptes doivent encore être approuvés par le Conseil communal.

L'analyse détaillée montre que la bonne maîtrise des charges sous contrôle direct de la Municipalité (autorité et personnel, biens et services) permet d'atténuer la baisse enregistrée dans les recettes fiscales et le revenu du patrimoine notamment. La marge d'autofinancement est fortement impactée par un rattrapage de quelque CHF 3.6 millions sur la facture sociale définitive 2018.

Les charges globales totalisent un peu plus de CHF 159 millions en 2019 (159'278'985 contre 158'901'448 en 2018), représentant un écart de CHF 2.738'779.- millions par rapport au budget, soit 1.7%.

La participation communale à des charges de collectivités publiques pèse comme toujours lourdement sur les finances communales, puisqu'elle représente presque un tiers du total (31.7%). Ces charges sur lesquelles la Municipalité n'a pas de contrôle totalisent plus de CHF 50 millions et dépassent de 5.7% les prévisions budgétaires (CHF 2'707'738). Par contre, les charges sous contrôle de la Municipalité sont inférieures aux prévisions de 7.8% en ce qui concerne les biens, services et marchandises et de 1.1% pour ce qui est des autorités et du personnel. Enfin, les aides et subventions versées sont conformes au budget. Elles totalisent un peu plus de CHF 22.5 millions.

Les revenus 2019 s'élèvent à un peu plus de CHF 158 millions (158'548'239 contre 159'635'200 en 2018). Les recettes fiscales sont inférieures d'environ 2 millions aux prévisions. C'est l'impôt sur le bénéfice et le capital qui affiche la plus grande baisse par rapport au budget, avec des rentrées fiscales inférieures de 46.8% aux prévisions. L'impôt sur les successions et donations permet d'atténuer les diminutions enregistrées sur les personnes physiques et morales.

En conclusion, le contrôle que la Municipalité a effectué sur les comptes dont elle a la maîtrise a permis de présenter un résultat proche de l'équilibre et meilleur que prévu pour ce budget. Le fléchissement des recettes fiscales, notamment celles liées aux personnes morales, n'a pu être compensé que partiellement par l'impôt sur les successions et donations. Le retard du projet des Grands-Prés impacte également le résultat global. La Municipalité reste attentive à répondre aux besoins communaux, tant dans le domaine des infrastructures que dans les prestations à la population

La Municipalité